

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS ET RISQUES CONCERNANT LES RÈGLES INCOTERMS 2010

Tous modes de transport

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Sortie d'usine	EXW										
Franco transporteur	FCA										
Port payé jusqu'à	CPT										
Port payé assurance comprise jusqu'à	CIP										
Rendu au terminal	DAT										
Rendu au lieu de destination	DAP										
Rendu droits acquittés	DDP										

Frais à inclure dans la valeur en douane

Transport maritime et voies fluviales (uniquement)

RÈGLES INCOTERMS 2010	SIGLE	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt ou entrepôt fiscal de DÉPART	Acheminement vers une plateforme de DÉPART	Chargement du moyen de transport principal au DÉPART	Transport principal	Assurance transport principal	Déchargement du moyen de transport principal à l'ARRIVÉE	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'ARRIVÉE	Déchargement en usine ou entrepôt à l'ARRIVÉE	Formalités douanières à l'importation droits et taxes
Franco le long du navire	FAS										
Franco à bord	FOB										
Coût et fret	CFR										
Coût assurance fret	CIF										

Frais à inclure dans la valeur en douane

Coût à la charge du vendeur

Coût à la charge de l'acheteur

Limite des frais à inclure dans la valeur en douane